

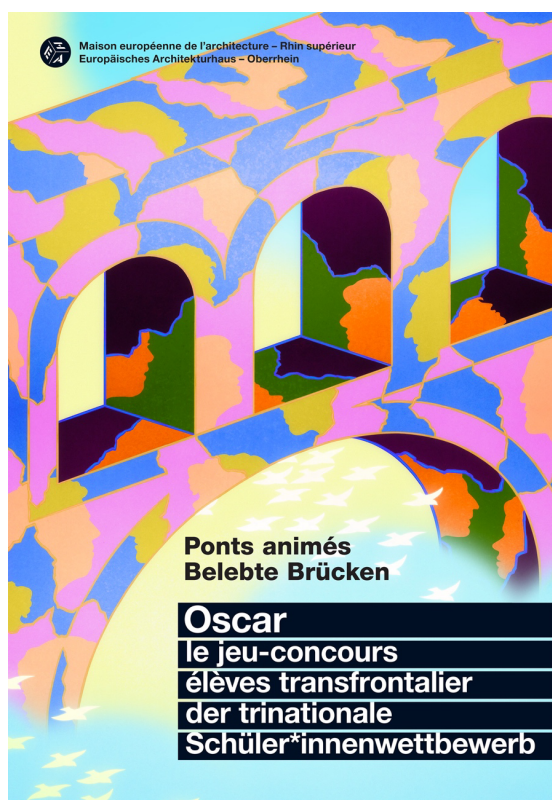


Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

OSCAR, le jeu-concours élèves transfrontalier de maquettes
d'architecture 2024/2025 – 17^{ème} édition

RÈGLEMENT 2024/2025

« Ponts animés | Belebte Brücken »





Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

Sommaire

Introduction	p.2
Article 1 : Inscription et conditions de participation	p.3
• Date et modalités d'inscription	
• Interventions dans les classes et pass Culture	
• Échanges transfrontaliers	
• Dossier thématique	
Article 2 : Caractéristiques des maquettes	p.6
• Nombre	
• Matériaux	
• Support	
• Poids et taille	
Article 3 : Modalités de rendu des projets	p.7
Article 4 : Composition et délibération du jury	p.7
Article 5 : Récompenses	p.8
Article 6 : Remise des prix	p.8
Article 7 : Gestion des données	p.8
Annexes :	
• Annexe 1 : Liste des contacts de référent-es par ville	p.10
• Annexe 2 : Formulaire d'inscription	p.11
• Annexe 3 : Demande d'intervention d'un-e professionnel-le en architecture	p.12



Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

Introduction

Chaque année, la Maison européenne de l'architecture – Rhin supérieur (MEA) organise un jeu-concours transfrontalier de maquettes d'architecture en étroite collaboration avec ses partenaires l'Académie de Strasbourg (F) et l'Architektenkammer Bade-Wurtemberg (D). Ce jeu-concours s'adresse à toutes les classes de la maternelle au lycée de la région du Rhin supérieur.

Le thème de l'édition 2024-2025 est « Ponts animés ».

Sur le pont d'Avignon, on y danse, on y danse... Danser sur un pont... mais pas seulement ! On le traverse, on le prend en photos, on y accroche des cadenas. Mais on peut aussi se l'approprier de manière plus durable en y faisant du commerce, en y créant du lien social, en y habitant ! Regardons d'un autre œil ces ouvrages d'art que sont les passerelles et les ponts de toutes natures, dans tout pays. Intéressons-nous aux ponts comme liens mais aussi comme lieux de vie ! Le pont habité ouvre alors tout un imaginaire à nos architectes en herbe !

Un dossier plus complet de références sur le thème sera fourni à l'automne 2024.



Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

Article 1 : Inscription et conditions de participation

• Date et modalités d'inscription

Le concours s'adresse aux classes des régions Alsace, Bade-Wurtemberg et Regio Basel. Une participation de classes venant d'autres régions, comme la Lorraine ou la Rhénanie-Palatinat par exemple, est toutefois possible. Le concours est organisé dans plusieurs villes référentes dont la liste est jointe en annexe n°1 du présent règlement. Chacune d'entre elles a un-e référent-e, dont les coordonnées sont également jointes.

Le formulaire d'inscription est joint au présent règlement en annexe n°2.

Les inscriptions sont à envoyer par mail à l'adresse :
pedagogie@m-ea.eu, tel.: +33(0)3 88 10 20 61

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant jusqu'au 31 janvier 2025.

Le concours s'adresse aux élèves d'établissements publics ou privés, de la première année de maternelle jusqu'à la Terminale.

Les participants seront répartis en différentes catégories :

Catégorie 1 : Petites et moyennes sections de maternelle

Catégorie 2 : Grande section de maternelle et CP

Catégorie 3 : CE1-CE2

Catégorie 4 : CM1-CM2

Catégorie 5 : 6^e et 5^e

Catégorie 6 : 4^e et 3^e

Catégorie 7 : 2^e, 1^e et Terminale

La participation des élèves à ce concours nécessite l'accord des parents (ou des représentants légaux). Dans le cas où une seule classe d'une catégorie se présenterait dans une « ville référente », le jury se réserve le droit de placer cette classe dans la catégorie supérieure ou inférieure suivant.



Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

• Interventions dans les classes et pass Culture

Si une classe et son/sa professeur-e le souhaitent, un-e architecte ou un-e étudiant-e en architecture peut intervenir dans sa ou ses classes inscrites. Ces interventions se font dans la limite de **4 heures** par classe et la demande doit être validée par la Maison européenne de l'architecture avant le début de l'intervention. La Maison européenne de l'architecture met ensuite le professeur-e en lien avec l'architecte.

Commenté [Sj1]: A traduire

Le formulaire de demande d'intervention en classe est joint au présent règlement en annexe n°3.

Il est à envoyer en même temps que votre inscription, par mail à l'adresse : pedagogie@m-ea.eu, tel.: +33(0)3 88 10 20 61

Commenté [Sj2]: A traduire

- Pour les **enseignant-es d'école maternelle ou d'école élémentaire** :

Les heures d'intervention sont financées par la Maison européenne de l'architecture. Le contact d'un-e architecte vous sera transmis dès votre inscription validée et votre demande d'intervention prise en compte. Vous pourrez ensuite convenir ensemble d'une ou plusieurs dates d'intervention, de leur contenu, déroulé etc. Merci de tenir la MEA informée des dates choisies.

- Pour les **professeur-es de collège ou de lycée** :

Les heures d'intervention sont financées par la part collective du pass Culture, budget dédié aux activités d'Education Artistique et Culturelle de la classe (de la 6^e à la Terminale). L'intervention de l'architecte en classe s'intègre dans ce cadre-là.

- Pour plus d'informations sur le pass Culture et ses parts collectives et individuelles : <https://eduscol.education.fr/3013/le-pass-culture-un-dispositif-collectif-pour-les-classes-et-individuel-pour-les-eleves>. Un référent Culture, nommé dans chaque collège et lycée, devrait également pouvoir répondre à vos questions.

Dès que possible, la Maison européenne de l'architecture publiera une « offre » correspondant au nombre d'heures d'intervention demandé. Celle-ci sera visible sur ADAGE et devra être préréservée par le ou la professeur-e, puis confirmée par le ou la chef-fe d'établissement afin de débloquer le budget nécessaire. Les interventions des architectes dans les classes sont facturées 60€/heure.

- Guide d'utilisation de la plateforme Adage : <https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/daac/passeurs-culture>



Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

Le contact d'un-e architecte vous sera transmis dès votre inscription validée et votre demande d'intervention prise en compte. Vous pourrez ensuite convenir ensemble d'une ou plusieurs dates d'intervention, de leur contenu, déroulé etc. Merci de tenir la MEA informée des dates choisies et des heures d'intervention effectuées.

- **Pour bénéficier de plus de 4h d'intervention** : tout projet plus conséquent aux 4 heures proposées par la MEA, devra faire l'objet d'un projet de classe ou d'une Classe d'Initiation à l'Architecture pour les professeurs d'art plastiques au collège financé par le Gip-Acmisa. Pour l'année scolaire 2024-2025, les candidatures aux différents appels à projets sont à renseigner en ligne, directement sur l'application ADAGE avant le lundi 1 octobre 2024, 18 heures : <https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/daac/adage-application-dediee-a-la-generalisation-de-leducation-artistique-et-culturelle/campagne-pacte-projets-artistiques-et-culturels-en-territoire-educatif/>

Pour toute question concernant le pass Culture ou les dispositifs Gip-Acmisa, merci de contacter **Hélène Riehl**, coordinatrice académique à la Délégation Académique à l'Action Culturelle de l'Académie de Strasbourg : helene.riehl@ac-strasbourg.fr

- **Échanges transfrontaliers**

Si vous le souhaitez, vous pouvez travailler en partenariat avec une classe d'outre-Rhin ! Le service académique de l'action régionale transfrontalière (rectorat-DARILV), donne la possibilité aux classes françaises de rencontrer une classe allemande ou suisse participant au jeu-concours OSCAR, et/ou de bénéficier de l'intervention d'un-e architecte allemand-e ou suisse. Dans le cas d'une demande d'échange acceptée, les rencontres et interventions d'architecte sont organisées et prises en charge par la DARILV.

Pour toute demande d'échange, merci de vous adresser à la référente du service académique de l'action régionale transfrontalière **Bernadette Gall** (bernadette.gall@ac-strasbourg.fr) en plaçant la MEA en copie (pedagogie@m-ea.eu). Cette proposition reste optionnelle et vous pouvez continuer à inscrire votre classe seule.

- **Dossier thématique**

Pour aider les enseignant-es et professeur-es à aborder le thème, un **dossier de références visuelles** sur le thème est envoyé une fois l'inscription de la classe validée. Il est également téléchargeable sur notre site : <https://www.m-ea.eu/jeune-public-et-etudiants/oscar/>



Article 2 : Caractéristiques des maquettes

• Nombre

Pour des raisons de place et d'organisation, chaque classe inscrite peut présenter **4 maquettes maximum**. Le respect de cette consigne sera fortement apprécié par le jury.

Commenté [Sj3]: A traduire

• Matériaux

La ou les maquettes seront élaborées principalement à partir de matériaux de récupération/recyclables (cartons, emballages, boîtes d'allumettes, capsules, tissus, cordages, etc.) ou de matériaux naturels (bois, terre, végétaux, etc.) récoltés par les participant-es. Il appartient à chaque classe de rassembler le matériel nécessaire en fonction des projets envisagés. Toutes les techniques sont possibles pour la réalisation de la maquette (feutres, crayons, pastels, peintures, collages, etc.).

• Support

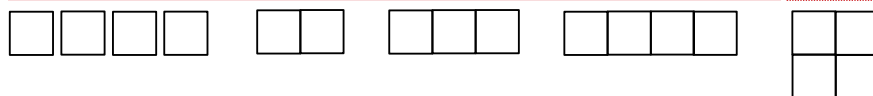
Chaque maquette sera rendue sur la base d'un ou plusieurs panneaux rigides (bois ou cartons) de **dimension standard 50 cm x 50 cm** et de maximum 3 cm d'épaisseur.

Les panneaux pourront être présentés juxtaposés et contigus mais pour des raisons pratiques de déplacement, penser à la manière dont vous transporterez votre maquette ! Les maquettes devront donc être assez robuste pour supporter le transport à votre charge jusqu'au lieu d'exposition, mais également quelques déplacements par la MEA sur place dans le cadre de la mise en place de l'exposition.

Compte tenu de la thématique de cette année « Ponts animés », deux, trois ou les quatre panneaux peuvent être présentés côte à côte pour former qu'une seule grande maquette.

Commenté [Sj4]: A traduire

Pour une classe, les 4 panneaux 50x50cm peuvent être configurés au choix :



Commenté [Sj5]: A traduire

• Poids et taille

Chaque panneau support aura une épaisseur maximale de 3 cm, la maquette ne pèsera pas plus de 5 kg afin d'être facilement transportée. La maquette n'a pas de hauteur maximale. Toujours pour faciliter le transport, la maquette devra être démontable, pliable, coulissante, souple, télescopique... Les éléments devront être solidement fixés sur le support.



Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

Article 3 : Rendu des projets

Les maquettes seront à rendre en mai et juin 2025. Les lieux et dates exactes de dépôt seront communiqués aux inscrit-es courant février – mars 2025.

Commenté [Sj6]: A traduire

Les **enseignant-es référent-es** sont chargés du transport des maquettes avant et après l'exposition. Après l'exposition, les maquettes sont impérativement à récupérer ou à jeter par les enseignant-es. Ni la Maison européenne de l'architecture, ni le lieu d'accueil pourront se charger de stocker, ni jeter vos maquettes.

Une enveloppe, scotchée à la maquette, contiendra :

- une copie du formulaire d'inscription (*annexe n°2*),
- le(s) **texte(s) rédigé(s) par les élèves** expliquant le projet : réflexion sur le thème du concours, description de la maquette, approche etc.

Celle-ci sert au jury pour l'identification rapide des projets et de la classe correspondante.

Merci également de **coller une étiquette sur le support de chaque maquette, afin d'y indiquer le titre, la classe et l'établissement.**

Commenté [Sj7]: A traduire

En plus de la maquette, les classes pourront fournir **une sélection de 10 (maximum) photos** imprimées pour présenter le projet ainsi qu'une description de leur processus de travail et de la maquette sur un format imprimé. Les classes qui le souhaitent peuvent se filmer lors de leur travail. Les photos et vidéos seront à transmettre sur une clé USB. L'association et ses partenaires pourront utiliser les photos et vidéos dans le cadre d'expositions et/ou de publications éventuelles.

IMPORTANT : En acceptant l'inscription de leur(s) enfant(s) au concours, les parents autorisent la Maison européenne de l'architecture – Rhin supérieur et ses partenaires culturels à utiliser les photos et films représentant leur(s) enfant(s). Les photos et vidéos seront utilisées uniquement dans le cadre de la promotion du concours. Si les parents ne souhaitent pas que leur(s) enfant(s) figure(nt) sur les photos, merci de l'indiquer à la Maison européenne de l'architecture le jour J ou par mail à l'adresse: pedagogie@m-ea.eu

Article 4 : Composition et délibération du jury

Un jury aura lieu dans chaque « ville référente ». Chaque jury sera composé d'architectes, d'étudiant-es, d'artistes ou plasticien-nes, de professionnel-les du bâtiment et d'enseignant-es des deux côtés du Rhin.

Le jury sera chargé :

- d'examiner les maquettes et textes



Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

- de procéder au classement des projets et de désigner des lauréat·e·s dans chaque catégorie. Les projets seront jugés selon les **critères suivants** :
 - o la pertinence au thème
 - o l'originalité/ la recherche de concept
 - o la qualité de la production/ l'investissement des élèves
 - o la mise en perspective avec un projet ou une référence architecturale
- d'établir un commentaire « synthèse » présentant les travaux rendus, qui sera envoyé à la Maison européenne de l'architecture et remis aux écoles participantes.

Les décisions du jury sont incontestables et irrévocables. En participant, toutes les règles nommées sont acceptées sans réserve. Le jury s'accorde le droit de faire des prix ex-aequo ou de créer une catégorie spéciale s'il l'estime nécessaire et justifié.

Article 5 : Récompenses

Dans chaque catégorie, trois maquettes lauréates seront récompensées par un prix : 1^{er} prix, prix du jury ou coup de cœur.

Toutes les classes participant au concours recevront un sac de cadeaux, qu'elles soient lauréates ou non. Les classes ne pouvant pas participer à la remise de prix doivent récupérer leurs cadeaux au lieu d'accueil de la remise de prix ou dans les bureaux de la MEA (Strasbourg). Aucun cadeau ne pourra être envoyé par la poste.

Commenté [Sj8]: A traduire

Article 6 : Remise des prix

La remise des prix fera l'objet, dans chaque « ville référente », d'une manifestation spécifique. Les enseignant·es responsables des classes participantes seront informé·es en février-mars 2024 des dates et horaires de ces manifestations.

Commenté [Sj9]: A traduire

Une exposition des maquettes sera organisée dans chaque ville référente, à la suite de la remise des prix.

Article 7 : Gestion des données

Les données des participant·es au concours ne seront pas communiquées.



Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

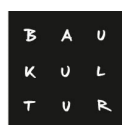
Nous remercions nos partenaires !



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



BAUKULTUR
BADEN-WÜRTTEMBERG



Baden-Württemberg
MINISTERIUM FÜR LANDESENTWICKLUNG UND WOHNEN



**Architektenkammer
Baden-Württemberg**



Baden-Württemberg
MINISTERIUM FÜR KULTUS, JUGEND UND SPORT

BDA BUND
DEUTSCHER
ARCHITEKTINNEN
UND ARCHITEKTEN



**ORDRE
DES
ARCHITECTES
Grand Est**



Mécénat



Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

ANNEXE 1 : Liste des contacts des référent-es par ville

BASEL: Nevena TORBOSKI, Tel.: +41 (0)76 384 64 94, nevena.torboski@drumrum-raumschule.ch

COLMAR : Isabelle MALLET, Tel.: +33 (0)6 82 83 49 22, i.mallet@calixo.net

FREIBURG : Sara ROSENSTIEL, Tel. : +49 (0)176 63026024, sararosenstiel@gmail.com

KARLSRUHE : Susanne BÖHM, Tel.: +49 (0)721 22546, susanne.boehm@akbw.de

MANNHEIM : Wolfgang NAUMER, Tel.: +49 (0)621 4327881, wolfgang.naumer@naumer-architekt.de

MULHOUSE : Sarah FAVRAT, Tel.: + 33 (0)6 23 14 26 57, sarahfavrat@gmail.com

STRASBOURG : Arnaud BACKER, Tel.: +33(0)6 98 12 19 16, a.backer@mayker.fr



Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

ANNEXE 2 : Formulaire d'inscription

Date limite d'envoi :

- classes françaises : 31 janvier 2025
- classes allemandes : 31 janvier 2025
- classes suisses : 28 février 2025

Je soussigné(e),
professeur·e de l'école.....
inscris..... classe(s)¹ de mon école pour la participation définitive à OSCAR, le jeu-concours
élèves transfrontalier 2024/25, 17ème édition, organisé par la Maison européenne de
l'architecture – Rhin supérieur et ses partenaires. Je déclare avoir pris connaissance des
conditions de participation pour le jeu-concours.

Adresse de l'école et coordonnées du/de la professeur·e
(adresse e-mail et numéro de téléphone nécessaires) :

.....
.....

Détails des classes participantes

Catégorie ²	Nom de la classe	Nombre d'élèves	Nom du/de la professeur·e

☐ Accord droit à l'image

Date / Signature

1 : nombre de classes

2 : catégorie 1: petite et moyenne section de maternelle ; catégorie 2: grande section de maternelle et CP ; catégorie 3: CE1 et CE2 ; catégorie 4: CM1 et CM2 ; catégorie 5: 6^{ème} et 5^{ème} ; catégorie 6: 4^{ème} et 3^{ème} ; catégorie 7: 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale



Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

ANNEXE 3 : Demande d'intervention d'un-e professionnel-le en architecture (architecte ou diplômé-e en architecture)

Demandes à déposer avant 31 janvier 2025

Dans le cadre de OSCAR, le jeu-concours élèves transfrontalier 2024/25, je souhaite l'intervention d'un-e architecte ou d'un-e diplômé-e en architecture dans ma / mes classe(s)

Nom de l'école :

.....

Nom de la classe :

.....

Mission(s) souhaitée(s) - présentation de la profession architecte, soutien pour l'approche à la thématique ou à la construction ...

.....

.....

Nombre d'heures d'intervention souhaitées (maximum 4 heures par classe)

.....

Période d'intervention souhaitée (préciser le ou les mois possibles)

.....

Nom et contact de l'enseignant-e

.....